

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

**Diplôme de Moniteur Éducateur
(ME)**

**Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention
Sociale et Familiale
(TISF)**

Documents à retourner

**Merci de vous référer au Tableau des justificatifs
à déposer dans l'espace personnel ou à retourner.**

- Composition réflexive à renseigner et à déposer dans l'espace personnel.
- Certificat de travail
- Attestation de prise en charge

TABLEAU DES JUSTIFICATIFS à déposer dans l'espace personnel ou à retourner

	ASS - EJE - ES- ETS Inscription hors PARCOURSUP ¹	CESF	ME - TISF	AES	Formations à l'Encadrement et à la Médiation (CAFERUIS, DEIS, Médiation Familiale)
Conditions d'accès	Fournir un des justificatifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Votre relevé de notes du baccalauréat - Diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV - Justificatif de validation d'études, d'expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels (VAP), en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation <p>À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel.</p>	Fournir les justificatifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - BTS en ESF accompagné du relevé de notes. Si BTS obtenu il y a moins de 5 ans, les bulletins scolaires de 1^{ère} et 2^{ème} année du BTS. - Candidats en 2^{ème} année de BTS en ESF : Certificat de scolarité et bulletins scolaires de 1^{ère} et 2^{ème} année - Candidats inscrits au BTS en ESF en candidat libre : attestation d'inscription au BTS, le relevé de notes du BTS, les bulletins scolaires de 1^{ère} et 2^{ème} année <p>À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture des inscriptions.</p>	Aucun diplôme n'est exigé	Aucun diplôme n'est exigé	Fournir le justificatif vous permettant l'accès à ces formations. Ce justificatif fait partie des pièces administratives à ajouter dans le dossier complémentaire et à retourner, par mail, au plus tard à la date de clôture des inscriptions Merci de vous référer aux règlements d'admission pour connaître les conditions d'accès.
Dispenses² des épreuves de sélection	Pas de dispense d'épreuves	Pas de dispense d'épreuves	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme justifiant de la dispense des épreuves de sélection <p>À déposer dès l'inscription dans le cadre 'Dispense' de l'espace personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme justifiant de la dispense des épreuves de sélection <p>À déposer dès l'inscription dans le cadre 'Dispense' de l'espace personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme justifiant de la dispense des épreuves de sélection pour la sélection CAFERUIS uniquement <p>À déposer dès l'inscription dans le cadre 'Dispense' de l'espace personnel.</p>
Candidats salariés pendant la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de travail - Attestation de prise en charge à faire compléter par l'employeur ou l'organisme financeur <p>À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture des inscriptions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de travail - Attestation de prise en charge à faire compléter par l'employeur ou l'organisme financeur <p>À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture des inscriptions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de travail - Attestation de prise en charge à faire compléter par l'employeur ou l'organisme financeur <p>À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture des inscriptions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de travail - Attestation sur l'honneur du poste occupé - Attestation de prise en charge à faire compléter par l'employeur ou l'organisme financeur <p>À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture des inscriptions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de prise en charge à faire compléter par l'employeur ou l'organisme financeur <p>À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture des inscriptions.</p>
Documents à fournir par tous les candidats	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité³ - Curriculum vitae - Lettre de motivation <p>À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité³ - Curriculum vitae - Lettre de motivation <p>À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité³ - Curriculum vitae - Votre diplôme le plus élevé - Lettre de motivation - Composition réflexive <p>À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel.</p>	<p><u>Pour tous les candidats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité³ - Curriculum vitae - Lettre de motivation <p><u>Pour les candidats inscrits aux épreuves de sélection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Écrit à produire - Questionnaire complété <p><u>Pour les candidats inscrits à l'oral de positionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire complété uniquement <p><u>Pour les candidats inscrits à France Travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis de situation <p>À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel.</p>	<p><u>Pour tous les candidats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité³ - Curriculum vitae <p><u>Pour CAFERUIS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Note de 4 à 5 pages <p><u>Pour DEIS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Texte présentation de 8 à 10 pages <p><u>Pour Médiation Familiale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettre de motivation <p>À déposer dès l'inscription dans l'espace personnel.</p> <p><u>Pour tous les candidats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier complémentaire dûment complété <p>À fournir, par mail, au plus tard à la date de clôture des inscriptions.</p>

¹ **Inscription hors PARCOURSUP** : ce tableau concerne les candidats ayant effectué leurs inscriptions sur le site internet de l'IRTS de Franche-Comté. Pour les candidats inscrits sur PARCOURSUP, merci de vous référer à la procédure d'inscription indiquée sur PARCOURSUP.

² Se référer aux règlements d'admission pour consulter la liste complète des diplômes dispensant des épreuves de sélection (AES, CAFERUIS, ME, TISF).

³ votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes : vous étiez majeur au moment de sa délivrance et votre carte était encore valide au 1^{er} janvier 2014.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

COMPOSITION RÉFLEXIVE NOTÉE SUR 20 (coef.1)

1/ Relatez un exemple vécu ou imaginé d'accompagnement d'aide aux personnes (exemple : garde d'enfants, expérience salariée ou bénévole, soutien à une personne en difficulté ou en situation de handicap ou en situation de dépendance, maintien de lien social, accompagnement d'une personne vers l'autonomie, la réinsertion sociale, etc.)

2/ A la lecture du projet pédagogique de l'IRTS de Franche-Comté, quel(s) est(sont) l'(les)élément(s) qui vous a(ont) particulièrement intéressé(s) ? Qu'en attendez-vous ? Pour quelle(s) raison(s) ?

3/ Quel est le dernier livre (roman, ouvrage spécialisé...) ou article de presse que vous avez lu ? Quel était le sujet ? Qu'en retenez-vous ?

La structure de l'écrit est prise en compte dans l'évaluation (forme : orthographe, syntaxe, grammaire).

Facteur d'élimination : Si les éléments de la rédaction de cette composition réflexive sont vérifiés être issus d'un moteur de recherche appartenant à l'Intelligence Artificielle (IA).

Deux pages (maximum) sur l'ensemble de l'écrit.

Un écrit dactylographié : police Arial 12.

Cet écrit est à déposer sur votre espace personnel lors de votre inscription.

- INDICHER EN HAUT A GAUCHE DE LA PREMIÈRE PAGE VOTRE NOM ET PRÉNOM -

- À compléter impérativement dans le cas d'un financement par l'employeur et à retourner par mail -

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Je soussigné M.agissant en qualité d'employeur

Établissement Gestionnaire :

Adresse.....

Téléphone :.....

E-mail :

Lieu de travail : (si différent de la structure employeur)

Nom et adresse.....
.....

Nom du Responsable :.....

Téléphone :.....

E-mail :

Certifie employer M.

Dates (merci de préciser la durée exacte du contrat) :

Duau

à temps complet ou partiel en qualité de :
.....
.....

- en CDD
- en CDI
- en Contrat de Professionnalisation
- en Contrat d'apprentissage
- autre type de contrat (préciser lequel :)

Date et Signature

Cachet de l'Établissement

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

Je soussigné M. agissant en qualité d'employeur
certifie que le coût pédagogique de la formation de **M.**
sera pris en charge par :

<input type="checkbox"/> ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR	<input type="checkbox"/> AUTRE ORGANISME FINANCEUR	<input type="checkbox"/> AUTRE
Nom de l'Établissement : Adresse :	Nom de l'organisme : Adresse :	Préciser quel autre type de financement :

Date et Signature

Cachet de l'Établissement

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

**Diplôme de Moniteur Éducateur
(ME)**

**Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention
Sociale et Familiale
(TISF)**

Documents à consulter

- Règlement d'admission
- Projet pédagogique de l'IRTS de Franche-Comté
- Calendrier des épreuves de sélection
Prix des épreuves de sélection et des formations
- Apprentissage : Accéder à nos formations par la voie de l'apprentissage et plaquette Contrat d'apprentissage du CFA Sanitaire et Social Bourgogne Franche-Comté
- Plaquette métier et formation
- Plaquette préparation aux épreuves de sélection
- Plaquette Venez nous rencontrer !
JPO, réunion d'information collective, 24 h dans le Sup, salons d'information
- Plaquette JPO

RÈGLEMENT D'ADMISSION ME- TISF

Diplôme d'État de Niveau 4

Conditions d'accès	<p>L'accès à la formation n'exige pas de prérequis. Aucune condition d'âge n'est exigée sauf pour les apprentis : 16-29 ans (jusqu'à la veille des 30 ans) mais certaines dérogations sont accordées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les apprentis préparant un diplôme ou un titre supérieur à celui obtenu, - Les personnes en situation de handicap, - Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé, - Les sportifs de haut niveau, - Les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^{ème})
Admission de Droit	<p>Sont admis de droit en formation à la suite du dépôt de leur dossier de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les lauréats de l'Institut de l'engagement - Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux - Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'État de Moniteur Éducateur ou de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale relevant des dispositions de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ou du 25 avril 2006 relevant du diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale - Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'État de Moniteur Éducateur ou de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale prévu par les dispositions de l'Arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale et à l'Arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'État de Moniteur Éducateur.
Textes de Référence	<p>Arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale et à l'Arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'État de Moniteur Éducateur complété de la circulaire – DGCS en date du 21 octobre 2024</p>

<p>Procédure d'inscription</p> <p>Pour tous les candidats</p>	<p>Si le candidat n'est pas sorti du système scolaire ou en est sorti depuis moins de deux ans (lycéens, étudiants, lauréats du service civique ou sur une mission service civique, ...etc.) ou s'il souhaite s'inscrire à la formation en tant qu'apprenti(e),</p> <p>Il relève d'une procédure d'admission organisée dans le cadre de la Formation Initiale</p> <p>Si le candidat est demandeur d'emploi, salarié en CDI, CDD ou en Contrat de Professionnalisation ou dans toute autre situation qui ne relève pas de la Formation Initiale,</p> <p>il suit la procédure d'admission organisée dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue</p> <p>Les inscriptions à ces procédures d'admission s'effectuent, en ligne, sur le site de l'IRTS de Franche-Comté selon un calendrier annuel et une procédure précisée sur le site</p> <p style="text-align: center;">www.irts-fc.fr</p> <p>Dès le dépôt du dossier par le candidat, l'établissement de formation lui communique le règlement d'admission, conformément à l'article R. 451-2 du code de l'action sociale et des familles.</p> <p>Les modalités de sélection sont identiques pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de la certification globale et ceux qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences.</p> <p>Procédure d'inscription :</p> <ol style="list-style-type: none"> Création d'un compte : tous les candidats doivent créer un compte (saisir nom, prénom et "courriel" valide). Les candidats recevront leurs identifiants via ce "courriel". Ces identifiants permettront d'accéder à tout moment à l'espace personnel. Accès à l'espace personnel : Cet espace personnel permettra à chaque candidat de : <ul style="list-style-type: none"> - Compléter la fiche de renseignements (civilité, coordonnées, diplômes...) - Faire le choix de son statut ; demandeur d'emploi, salarié etc... - Déposer une pièce d'identité recto-verso en cours de validité ou du titre de séjour - Déposer un curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire professionnelle - Choisir la ou les filières d'inscription, - Rédiger une lettre présentant ses motivations pour l'accès à la formation - Déposer une composition réflexive - Procéder au paiement des frais de sélection en ligne par carte bancaire) - Prendre connaissance des documents réglementaires (Documents à consulter et documents à retourner (cf. Tableau des justificatifs) <p>Le curriculum vitae et la lettre de motivation ne pourront pas être modifiés après leur dépôt dans l'espace personnel.</p> <ol style="list-style-type: none"> Confirmation d'inscription aux épreuves de sélection ou d'inscription à la Formation pour les admis de droit. <p>Chaque candidat reçoit à l'issue de son inscription en ligne un courriel de confirmation contenant la liste des documents réglementaires ainsi que celle des documents à retourner par mail. Les documents, à retourner par mail, doivent être transmis au plus tard à la date de clôture des inscriptions. Tout dossier incomplet ne permettra pas de valider l'inscription à la procédure d'admission.</p> <p>Dans le cas d'une demande d'inscription à la formation de droit, la confirmation d'inscription à la Formation est envoyée après étude du dossier.</p> <p>Remarque : Toutes les informations seront transmises uniquement par courriel y compris les différents courriers (convocation, résultats). Les convocations seront envoyées, par mail, 7 jours avant l'épreuve et mises à disposition sur l'espace personnel.</p>
<p>Procédure d'inscription</p> <p>Cas Particuliers</p>	<p>Pour les candidats admis de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déposer, dans le cadre « Dispense », l'un des documents justifiant que la situation relève d'un cas de dispense conformément à l'arrêté ministériel. <p>Pour les candidats dont la formation est financée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retourner par mail le certificat de travail et l'attestation de prise en charge par l'employeur ou l'organisme financeur (cf. documents réglementaires reçus à l'inscription et tableau des justificatifs à retourner).



Période d'inscription	Se référer au calendrier des admissions déposé sur le site internet www.irts-fc.fr
Durée et Lieu de la Formation	Formation de 2 ans de septembre à juillet N+2 Lieu : IRTS de Franche-Comté et dans divers lieux de formation pratique principalement sur le territoire franc-comtois.
Frais liés à la Procédure d'Admission	Épreuves orales d'admission : 110€ Double inscription ME-TISF:140 € (entretien de 45 minutes) Les frais d'inscription au processus d'admission restent dus quelle qu'en soit l'issue, que le candidat participe à l'entretien oral ou non, qu'il soit admis ou non.
Descriptif de l'épreuve	Les candidats font l'objet d'une sélection comprenant, d'une part, l'évaluation d'une composition réflexive, d'autre part, un entretien avec le candidat. Étude de la composition réflexive Cet écrit est déposé par le candidat lors de son inscription. Le candidat répond à 3 questions qui guideront une partie de l'entretien. Ces questions seront appréciées et évaluées selon la structure de l'écrit (forme : orthographe, syntaxe, grammaire) et la pertinence du contenu. Entretien – Durée : 30 minutes <u>Objet</u> : Chaque candidat présente à deux examinateurs les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il soutient et développe sa réflexion en tenant compte des questions et remarques des examinateurs. La lettre présentant les motivations, le curriculum vitae détaillé et la composition réflexive seront mis à la disposition du jury. Présentation : de 5 mn ; échange avec le jury : 25 mn L'entretien se compose de deux axes et les notes sont posées selon les critères d'évaluation et de notation suivants : Capacités à embrasser la profession de ME ou TISF <u>Critères d'évaluation</u> : - Capacités de présentation de son parcours personnel et professionnel - Capacités à se projeter dans la fonction de ME ou de TISF - Capacités à tisser des liens entre son expérience et son projet professionnel Capacités à intégrer le parcours de formation ME ou TISF <u>Critères d'évaluation des capacités</u> : - Capacités d'intégrer la formation de ME ou de TISF - Capacités à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'IRTS de Franche-Comté - Capacités à se projeter dans la formation de ME ou de TISF Critères transversaux aux deux axes d'évaluation : - Capacités d'interaction avec le jury - Capacités d'expression orale - Expression verbale - Expression non verbale Les candidats admis de droit ne sont pas soumis à l'épreuve orale d'admission. Ils sont reçus en entretien de positionnement dans l'objectif de repérer les éventuels allégements de formation auxquels ils pourraient prétendre au regard des diplômes détenus ou de l'expérience professionnelle. L'entretien de positionnement est mené par le responsable de formation concernée. Il est organisé aux mêmes dates que les entretiens de sélection.
Double inscription ME - TISF	Entretien de 45 minutes Une note d'admission sur 20 sera attribuée pour chacune des formations. En cas de double inscription, le candidat doit préparer son entretien selon les séquences suivantes : 1/Présentation succincte du candidat et de son parcours – 3 mn 2/ Présentation du 1 ^{er} projet – 5 mn 3/ Temps d'échange avec le jury – 15 mn 4/ Présentation du 2 ^{ème} projet – 5 mn 5/ Temps d'échange avec le jury – 15 mn 6/ Conclusion générale et échange sur le projet pédagogique de l'IRTS de Franche-Comté – 2 mn Les critères d'évaluation et de notation sont les mêmes.



Situations de Handicap - Aménagements	<p>Les demandes d'aménagement d'épreuve de sélection (tiers temps supplémentaire par exemple) sont à adresser, par courriel avant la date de clôture des inscriptions, à l'attention du Directeur Délégué chargé des admissions de l'IRTS de Franche-Comté. Ce courrier sera obligatoirement accompagné du certificat délivré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).</p> <p>Les demandes d'aménagement à l'entrée en Formation sont à adresser au Directeur Délégué en charge des formations d'aide et d'accompagnement de la personne.</p> <p>Le candidat a la possibilité de se rapprocher de Madame Isabelle HYNAUX, référente Handicap à l'IRTS de Franche-Comté : isabelle.hynaux@irts-fc.fr.</p>
Annulation d'inscription	<p>Le candidat doit formuler et justifier impérativement sa demande par écrit (courrier ou courriel).</p> <p>En cas de désistement ou de non-participation aux épreuves, les frais d'admission resteront acquis sauf cas de force majeure, c'est-à-dire tout événement extérieur aux parties, imprévisible et irrésistible.</p>
Organisation des entretiens à distance	<p>L'organisation des entretiens via la visio-conférence est étudiée sur demande pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les candidats issus des Départements, Régions ou Collectivités d'Outre-Mer - Les candidats se trouvant à l'étranger - Les candidats dont les conditions d'éloignement du lieu des entretiens se justifient (kilométrage, conditions de transport...) - Les candidats faisant état d'une situation individuelle exceptionnelle, au regard des justificatifs qui seront fournis - Les candidats exposant une situation relevant d'un cas de force majeure* <p>Toute demande doit être faite avant la date de clôture des inscriptions. Après cette date, les situations seront étudiées dans un contexte de force majeure*.</p> <p>Dans tous les cas, la passation des entretiens en visio-conférence devra rassembler toutes les conditions matérielles et logistiques adaptées (lieu adapté, matériel, réseau...)</p> <p>*Est un cas de force majeure : tout événement extérieur aux parties, imprévisible et irrésistible.</p>
Date de proclamation des résultats	<p>Se référer au calendrier des admissions</p>
Commission d'admission Résultats	<p>Une Commission d'Admission est créée au sein de l'IRTS. Elle est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Directeur Général de l'IRTS de Franche-Comté ou de son représentant, - du Directeur Délégué dont dépend la Filière - du Responsable de Formation, - de la Chargée de Mission de la Sélection, - de l'ensemble du jury dont les membres sont désignés annuellement par le Directeur Général de l'IRTS. <p>L'admission est prononcée par le Directeur Général de l'IRTS de Franche-Comté sur avis de la commission qui aura préalablement constitué un classement à partir de la note d'admission et délibéré sur liste anonymisée.</p> <p>Un classement est constitué pour chaque statut (formation initiale, continue ou apprentissage). Il permet, selon le cas, l'accès, par rang, aux places agréées et financées par le Conseil Régional (places financées au bénéfice des personnes non salariées).</p> <p>Une liste principale des candidats admis sur les places financées est établie, ainsi qu'une liste complémentaire en cas de désistement des précédents.</p> <p>La note d'admission permet ce classement. En cas d'ex-aequo, la commission d'admission détermine des critères de départage au vu des listes constituées.</p> <p>Les résultats aux épreuves sont communiqués par courriel à tous les candidats, ainsi que les notes obtenues.</p> <p>Les résultats de l'admission sont valables trois ans à partir de la date de la commission d'admission. Tout candidat ayant obtenu une note égale ou supérieure à dix sur vingt, s'il bénéficie d'un contrat de travail et d'un financement de la formation par un employeur, sera considéré comme ayant satisfait aux épreuves de sélection et pourra de ce fait entrer en formation en plus des places agréées par le Conseil Régional et dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement précisée dans l'agrément.</p> <p>Les décisions de la commission peuvent être contestées auprès du Directeur Général de l'IRTS de Franche-Comté dans les quinze jours qui suivent la divulgation des résultats. Passé ce délai, elles sont définitives.</p> <p>Les candidats inscrits dans le cadre de l'apprentissage entreront en formation seulement s'ils ont signé un contrat d'apprentissage. En cas de non-admission, les notes et les appréciations seront communiquées aux candidats sur demande écrite jusqu'à un mois après les résultats.</p>



Session supplémentaire	<p>En cas de places non pourvues, des sessions de recrutement supplémentaires peuvent être ouvertes, pour tous les candidats.</p> <p>Les sessions supplémentaires sont également ouvertes aux candidats ayant échoué à une session précédente mais avec obligation de s'inscrire et de se présenter à la totalité des épreuves.</p>
Entrée en formation et Dossier Administratif	<p>L'admission définitive du candidat en formation n'est effective qu'après réception, dans les délais précisés par le calendrier d'admission et par le secrétariat de la formation, d'un dossier administratif, conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Toute absence aux réunions d'accueil organisée avant l'entrée en formation pourra, si elle n'est pas dûment justifiée (cas de force majeure ou maladie) être considérée comme un désistement et ouvrira une place à un nouveau candidat.</p>
Changement d'Établissement de Formation	<p>Le candidat ayant commencé la formation dans un autre centre de formation et souhaitant intégrer la formation à l'IRTS de Franche-Comté, n'est pas soumis à cette procédure d'admission et doit impérativement adresser un courrier argumenté à la Direction Générale de l'IRTS-FC qui prendra une décision.</p>
Clause de réglementation pour la protection des données (RGPD)	<p>Avertissement RGPD</p> <p>Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens des dispositions du RGPD. Ces données sont collectées dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuée par les membres des jurys et la commission d'admission des formations CESF_ME TISF_AES dans le strict cadre des modalités et critères d'évaluation et de notation qu'elle a déterminés.</p> <p>Aucune donnée n'est utilisée en dehors des épreuves de sélection et du classement des résultats. Toutefois, les données sont utilisées pour mettre en exergue les statistiques. Dans ce cas, seules des données quantitatives sont ressorties.</p> <p>À la suite des sélections, les données nécessaires à la mise en œuvre des rentrées sont transmises au service de la formation concernée.</p> <p>Les données des candidats sont conservées 5 années au service Sélection pour les candidats ayant été admis sur les listes et 18 mois pour les candidats non retenus.</p> <p>L'ensemble des informations concernant les données collectées sont détaillées dans la Charte RGPD des Étudiants/Stagiaires/Candidats (http://www.irtsfc.fr/01IRTS/acc07.php).</p> <p>Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'établissement à l'adresse suivante : DPO, IRTS de Franche-Comté, 1 rue Alfred de Vigny – CS 50107, 25051 BESANCON CEDEX</p>



DoC2 - PROJET PÉDAGOGIQUE

Introduction

L'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté (IRTS-FC) a pour mission de former des professionnels compétents et engagés dans le domaine du travail social. Le travail social est un secteur dynamique, en constante évolution, qui nécessite des compétences variées pour répondre aux besoins des populations vulnérables. Ce projet pédagogique vise à structurer notre approche éducative en mettant l'accent sur l'accueil, l'accompagnement, et les dispositifs d'aide à l'insertion. En se basant sur les projets antérieurs et des pratiques éprouvées, ce document propose un cadre de référence pour guider les actions pédagogiques au sein de l'établissement.

Les objectifs

L'IRTS de Franche-Comté articule la formation des travailleurs sociaux autour de 5 objectifs principaux :

- **Acquérir des connaissances, des capacités et des compétences** grâce à un processus d'apprentissage et de théorisation. Il s'agit de saisir la complexité du fait social et de le construire comme objet de connaissance, d'apprendre à isoler et analyser les composantes essentielles, d'élaborer un projet d'intervention propre, de le mettre en œuvre et d'en évaluer les effets,
- **Préserver le caractère généraliste des formations** : face à la complexification des enjeux et à la diversification des missions qui incombent au segment de l'intervention sociale (diversité des fonctions, multiplicité des champs institutionnels, pluralité des populations accompagnées ou suivies, élargissement du partenariat...), il est nécessaire de penser la formation dans une vision multiple et globale. L'intervention professionnelle n'est pas saisissable par un seul discours disciplinaire. L'inconvénient d'une formation généraliste peut être son manque d'opérationnalité immédiate. Son avantage est que les compétences génériques sont intemporelles, échappent aux effets de mode et assurent la permanence des fondamentaux du métier,
- **Ancrer les métiers du social dans des logiques communes d'accompagnement, d'aide, de participation** à la vie sociale : chaque métier possède des spécificités inhérentes à son histoire, à ses conditions d'exercice, aux publics accueillis ou accompagnés. Cet objectif s'inscrit dans les orientations de l'Etat suite aux réformes des différents diplômes.
- **Permettre aux étudiants et stagiaires de développer leurs propres connaissances et savoirs** construits à partir de leurs expériences personnelles et professionnelles et des compétences acquises durant la formation.
- **Participer à la construction de culture(s) professionnelle(s)**, ce qui passe par l'enrichissement d'une culture générale confrontée aux représentations nécessaires à l'action, dans une expérience professionnelle collective et singulière.

A) L'accueil et l'intégration des nouveaux Apprenants

L'accueil est la première étape essentielle dans la formation des futurs travailleurs sociaux. Un bon accueil doit être chaleureux, inclusif et favoriser un climat de confiance. Il est fondamental pour instaurer une relation positive entre les étudiants et leur environnement d'apprentissage. A cet égard, l'IRTS de Franche-Comté accueille les futurs apprenants bien avant la rentrée universitaire pour une journée d'intégration et de rencontre avec les employeurs du secteur.

Le parcours d'intégration comprend différentes phases dont :



1) Les visites d'orientation :

- Les journées portes ouvertes annuelles, permettent aux futurs étudiants de découvrir l'établissement, les installations, et l'équipe pédagogique. Ces journées permettent également d'expliquer la philosophie de formation de l'IRTS et de présenter les différents parcours possibles.
- Des visites de présentation des différents métiers du travail social sont également proposées, afin de sensibiliser les étudiants aux diverses carrières qui s'offrent à eux.
- Des temps d'information (en visioconférence ou en présentiel) permettent de dialoguer avec tous les publics (info'col)

2) L'accueil du nouvel apprenant :

- Un parcours d'intégration est élaboré et structuré sur les premières semaines de formation. Ce parcours comprend des modules sur la vie étudiante, les ressources disponibles (centres de ressources documentaires, informatique, etc..), ainsi que des séances d'information sur le fonctionnement de l'établissement.
- Un guide d'accueil est remis à chaque étudiant. Il comprend des informations pratiques (horaires, contacts utiles, règlements intérieurs) et des conseils pour faciliter leur installation à l'IRTS.

B) La pédagogie à l'IRTS de Franche-Comté

C'est autour d'un dispositif, associant cours magistraux, travaux en groupes et accompagnements individuels que s'organise la construction de la formation. Cela à partir des enseignements reçus mais aussi des actions engagées, tant à l'institut que sur le terrain de l'exercice professionnel.

L'implication personnelle de l'étudiant/stagiaire dans ces actions et réflexions est indispensable.

La mutualisation des connaissances et des pratiques suppose l'idée de solidarité, de reciprocité, d'échange donc la rencontre entre un désir d'apprendre et un désir de transmettre, dans des formes sociales différentes (individuelle, collective, institutionnelle).

- **La dimension individuelle :** La démarche de formation provoque des phases de déconstruction suivies de phases de reconstruction. Celles-ci entraînent la nécessaire solitude de l'étudiant stagiaire face à la constitution de ses savoirs, capacités et compétences. Un accompagnement pédagogique vient soutenir l'étudiant/stagiaire tout au long de ces différentes étapes, car si l'accompagnement individuel est au cœur des compétences des professions sociales, elle l'est aussi dans la formation.
Le suivi individuel des apprenants participe et accompagne cette dimension individuelle.

- **La dimension collective :** Le rapport au savoir se construit aussi dans la relation à l'autre. Cette altérité aiguise la curiosité : désir de connaître, d'apprendre de l'autre et pour l'autre, désir de se connaître, désir de se faire reconnaître. Le formateur favorise cette curiosité, la créativité et la réflexivité (réflexion et analyse de sa pratique).

L'alternance et la diversité de composition des groupes enrichissent l'apprenant : ces groupes sont au cœur du dispositif de formation et sont constitués de pairs et de formateurs. Ils contribuent à l'élaboration de la pensée et à la construction d'une identité professionnelle à partir d'échanges, de confrontations d'idées et de réflexions écrites.

Ils portent des noms différents suivant les filières, mais tous ont pour objet l'analyse des pratiques (aussi bien professionnelle que de formation) et la mise en place de repères pour l'exercice singulier du métier.

Les travaux individuels et de groupes destinés à créer les liens « théorie - pratique » sont des traces du questionnement de l'étudiant et pas seulement des réponses ponctuelles et successives à des exigences normatives.

L'analyse des actions engagées pour accompagner des personnes permet à l'étudiant/stagiaire la constitution de savoirs, savoir-faire, savoir être au cours de son expérience en marche.

Cette construction de l'expérience se joue aussi à partir de l'hétérogénéité des situations rencontrées par chacun. Les étudiants/stagiaires arrivent en formation après des parcours initiaux plus ou moins longs et variés, tant dans les savoirs que dans les exercices



professionnels. La dynamique collective constitue une richesse du dispositif par les rencontres et les échanges qu'elle suscite.

- **La dimension institutionnelle :** Les étudiants/stagiaires sont accueillis dans des institutions (IRTS et sites qualifiants) dans lesquelles ils sont invités à s'inscrire. Pour cela, ils bénéficient d'un accompagnement.

Pour l'institution ARTS - IRTS, les valeurs importantes sont : l'engagement, la responsabilité, la démocratie, le vivre ensemble, le respect... Il s'agira d'amener les étudiants/stagiaires à se questionner sur : « comment chacun s'interroge dans son rapport à l'institution : lois, cadre, statut, fonctions qui régissent ces espaces » et où chacun est responsable du rôle qu'il tient. C'est un socle sur lequel chacun s'appuie car il fait cadre, garant des valeurs. Ce socle est une construction dans laquelle étudiants/stagiaires et intervenants prennent place.

La dimension institutionnelle a une place particulièrement importante dans certains espaces de formation : temps promotion, conseil pédagogique, CTPF, analyse de la pratique, accueil par l'équipe de direction et les équipes filières, écrits communiqués aux étudiants/stagiaires, visites de stage.... Ces espaces sont en partie dédiés à la dynamique institutionnelle et au positionnement institutionnel.

La notion de contrat est ainsi abordée puisque l'ensemble des acteurs signe un contrat avec l'IRTS, celui-ci s'inscrivant dans un fonctionnement associatif.

Au-delà de la question de l'institution, le rapport à l'interinstitutionnel est mis également au travail (réseaux, partenaires...), dimension de travail incontournable dans les professions et formations en travail social.

1) Un fondamental : l'alternance – Formation Théorique et Pratique

Les formations aux professions sociales s'inscrivent dans des dispositifs légaux où alternent temps de formation en institut et temps de stage dans des établissements ou services du secteur de l'intervention sociale. Si l'apprenant est un apprenti, cette alternance se dessine de la même manière.

Une formation en alternance est habituellement définie comme un « *enseignement qui, dans le cadre d'une formation technique assurée aux travailleurs, s'insère entre deux périodes d'activités professionnelles, les mois de formation s'intercalant au sein de périodes de travail* ».

Cette définition met en avant l'idée de techniques et celle d'activités professionnelles, avec le postulat d'un enseignement qui est assimilé à la formation, et par suite avec l'institut de formation, tandis que les activités professionnelles sont assimilées au travail et à son lieu d'exercice. La formation est alors envisagée comme la possibilité de symboliser ce qui se fait pendant le temps de l'activité salariée et de construire des connaissances généralisées en fonction du savoir technique.

L'alternance dite « intégrative » ne peut être réduite à cette définition, à ce seul schéma spatial, à une simple alternance des lieux et des temps. L'alternance intégrative, c'est aussi l'alternance des places, des rôles et des statuts (apprenant - enseignant, demandeur - prescripteur, professionnel salarié - stagiaire), l'alternance entre action et réflexion, entre l'individuel et le collectif, entre langage des groupes et langage académique, entre action et écriture, entre parler et écrire.

Cette alternance se joue sur tous les lieux du système de formation, dans tous les temps de la formation.

L'étudiant agit dans le centre de formation : il communique, travaille en groupe, se confronte aux idées des autres, lutte pour la reconnaissance de ses idées vis- à-vis de ses pairs comme des enseignants et pour la construction d'une place dans le dispositif.

Le stagiaire pense sur le terrain de stage : il anticipe l'action, fonde ses projets, acquiert des savoirs tout autant que des savoir-faire.

Dans ces deux lieux du système de formation, l'analyse de la pratique - pratique de formation, pratique sociale, pratique professionnelle – est au cœur du dispositif d'appréhension des savoirs.

Ainsi, on peut concevoir que l'évolution du sujet, l'intégration des savoirs et la constitution d'une culture professionnelle, sont dans un continuum dans la vie du professionnel en formation.

La réussite professionnelle des étudiants est un enjeu majeur pour l'IRTS. Nous mettrons en place des dispositifs visant à favoriser leur insertion sur le marché du travail, en les préparant de manière adéquate et en leur offrant des opportunités concrètes.



a) Les stages, l'apprentissage

i) Les partenariats avec des structures d'accueil :

Le renforcement des partenariats avec les diverses structures (associations, collectivités, établissements du secteur) permet de développer des offres de stages diversifiées et enrichissantes ou de favoriser l'accueil des apprentis. Ces partenariats seront étendus afin de couvrir le large éventail des métiers du travail social.

ii) Les stages, les périodes d'apprentissage

Les objectifs :

- Expérimenter les différentes facettes de l'exercice professionnel
- Articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles
- Découvrir et connaître les mises en œuvre des politiques sociales dans des secteurs et des institutions différents, auprès de publics divers, selon de multiples modalités d'accompagnement
- Être en situation d'exercice professionnel
- Participer à la construction d'une identité professionnelle
- Acquérir des compétences professionnelles (savoir, savoir-faire, savoir-être)

iii) Le suivi des stages ou des apprentis

Un suivi régulier des stages est organisé, incluant des visites d'installation pour les apprentis, les visites de terrain pour les stagiaires et des entretiens avec les tuteurs de stage, afin de recueillir des retours d'expérience des étudiants et des encadrants.

Les retours d'expérience sont analysés de manière régulière pour améliorer la qualité des stages et ajuster les partenariats en fonction des besoins identifiés.

2) Les différents types d'enseignement théoriques ou pratiques

Le dispositif pédagogique de l'IRTS de Franche-Comté se décline sous des modalités diverses qui font, chacune à leur niveau, vivre les dimensions individuelle, collective et institutionnelle.

a) Les cours magistraux

Les objectifs de cette modalité sont doubles, il s'agit :

- D'énoncer, de sensibiliser, de transmettre des connaissances et des savoirs
- De permettre des apports différenciés / pluriels sur un thème

b) Les travaux dirigés (TD)

Pour :

- S'approprier et élaborer à partir de savoirs, de connaissances, d'une démarche méthodologique, et d'une démarche réflexive.
- Mutualiser les expériences, les connaissances et les représentations.
- Confronter et échanger

c) Les travaux pratiques (TP)

Il s'agit d'espaces ou de dispositifs permettant aux étudiants/stagiaires de :

- Construire, élaborer, s'approprier collectivement des connaissances, mais aussi des savoirs expérientiels.
- Être responsable de leurs apprentissages

Ces temps se distinguent des TD par le degré d'autonomie des groupes (autogestion, autorégulation...) et la fonction du formateur est davantage d'être accompagnateur, qu'animateur ou enseignant. Nous pouvons alors parler d'Autoformation accompagnée non dirigée.



Les TD, TP et recherches individuelles s'appuient sur les capacités et compétences des étudiants, en même temps qu'elles contribuent à les développer, les promouvoir.

d) Les Médiations Éducatives

Les objectifs :

- Faire émerger sa créativité, permettre une expression créative
- Favoriser la connaissance de soi
- Expérimenter le « créer » ensemble
- Repérer les interdépendances au sein d'un collectif et sa propre implication
- Acquérir des supports relationnels et de médiation

e) Les débats, les échanges, les confrontations

Faire face à la complexité des situations éducatives et sociales suppose de tenir compte de leur caractère multidimensionnel et de mobiliser des savoirs et des connaissances diversifiés : savoirs institués, débat épistémologique, savoirs pratiques issus de l'expérience, etc.

Pour favoriser l'élaboration de ces références, le centre de formation doit proposer des occasions d'échange, d'expérimentation et de confrontation aux réalités sociales.

Cela suppose en particulier de miser sur des formes de participation, qui risquent dans le même temps d'interroger et de modifier la nature, l'organisation et le contenu même du dispositif de formation.

Pour autant, cette disposition peut favoriser le changement des représentations, l'apprentissage de la complémentarité entre acteurs et de l'adaptation aux situations.

f) Les séquences culturelles ou créatives, les activités corporelles

La créativité prend sens pour le travailleur social dans un espace d'altérité. Que résulte-t-il de la rencontre, des attentes et des besoins des uns et des contraintes des autres ?

Dans le cadre des formations, travailler, a fortiori accompagner un sujet, qui plus est un sujet en souffrance, suppose et nécessite bien évidemment de penser.

Toute la question réside alors dans « Comment penser sa pratique ? ». La tentation pourrait, en effet, être grande de réduire la pratique à l'application de techniques et à la réalisation de tâches circonscrites.

Or, par chance, la dimension humaine est toute autre et accorde une place à l'improvisation et à la créativité de chacun des acteurs d'une rencontre. Il est donc indispensable de se laisser surprendre, étonner, bousculer parfois même, par cette ou ces rencontres.

Il n'est donc pas possible dans le travail de se passer d'une capacité d'étonnement au service de la dimension créative, créatrice, de la réciprocité relationnelle ; le tout permettant une déstabilisation salutaire que la tâche quotidienne ne saurait épuiser.

L'engagement personnel dans la relation et dans l'accompagnement au quotidien passe aussi par un engagement corporel, plus ou moins immédiatement visible. Cet accompagnement au quotidien n'est pas évident.

Le corps est au centre de notre façon de vivre le monde et pourtant dans le discours, il est sans cesse rejeté à la marge, alors qu'il est le premier élément de la construction de soi et de la représentation de l'autre.

C'est le corps qui permet un engagement dans le monde. Nous marquons donc une différence ici entre le corps physique, anatomique et le corps qui permet cet engagement. Il s'agit là non pas d'un corps objet mais un corps avec cette intentionnalité d'être au monde, d'être un corps d'ouverture.

Dans cette prise en compte du corps et des sensations corporelles, le travailleur social engage une relation qui ne repose pas seulement sur le discours ni sur un objet d'hygiène et de soins. Il s'engage dans le monde du non verbal. C'est bien là une dimension fondatrice du métier qui doit être repérée, identifiée et travaillée.

3) L'écoute et l'accompagnement des apprenants



Dans toute élaboration d'un projet pédagogique il est indispensable d'intégrer les modalités accompagnement et de conseil à l'étudiant/stagiaire dans sa démarche de production, d'organisation, d'articulation et de structuration de connaissances théoriques et pratiques. Différents dispositifs permettent de tenir cet objectif :

a) Les temps dits de promotion ou de régulation

Les objectifs :

- Aborder collectivement les sujets concernant la formation
- Incrire l'individu en formation dans le collectif
- Coconstruire et ajuster les contenus de formation et la cohérence pédagogique (dans les cadres réglementaires)
- Impulser une dynamique de groupe
- Réguler les conflits

b) Les guidances individuelles

Les objectifs :

- Accompagner l'étudiant dans l'écriture et la formalisation de sa production
- Soutenir la construction et la formalisation du positionnement professionnel de l'étudiant/stagiaire

c) Les Entretiens individuels - Tutorat et Mentorat:

La mise en place d'entretiens d'accueil individuels avec un référent pédagogique participe au bon accompagnement des apprenants. Ces entretiens permettent d'évaluer les besoins spécifiques des étudiants, d'identifier leurs forces et leurs faiblesses, et de les orienter vers les dispositifs d'accompagnement disponibles. Ces rencontres permettent également d'établir un premier lien de confiance, essentiel pour un accompagnement personnalisé.

Des partenariats avec des structures du travail social permettent d'offrir aux étudiants la possibilité d'être mentorés par des professionnels en activité. Ces mentors partageront leur expérience, leurs conseils pratiques et leurs réseaux professionnels, enrichissant ainsi la formation des étudiants.

d) La Création d'un espace d'écoute :

L'IRTS projette de dédier un espace spécifique (un "coin bien-être") où les étudiants pourront s'exprimer librement, que ce soit sur des préoccupations académiques ou personnelles, avec, si possible, un professionnel du soutien psychologique.

4) Les évaluations diagnostiques, formatives et sommatives

Pour :

- Élaborer la pensée et structurer un positionnement professionnel
- Repérer l'évolution, la progression d'un étudiant/stagiaire en fonction de critères
- « Sanctionner » des acquisitions

Les Modalités

- Les Bilans individuels et collectifs
- Les Entretiens individuels
- L'Auto-évaluations orales ou écrites
- Les Épreuves écrites et orales
- Les Évaluations de stage

Conclusion

Le Projet Pédagogique de l'IRTS est vivant et en constante évolution. Il est élaboré, amendé, adapté par l'intermédiaire de nombreuses instances officielles régies par des textes officiels. Ce sont des instances techniques pédagogiques ou de concertation telles que :

- La Commission Semestrielle



- La Commission Pédagogique
- Le Conseil de Perfectionnement (pour les apprentis)
- Les Conseils Techniques et Pédagogiques (représentation des secteurs professionnels)
- Le Conseil de la Vie Apprenante

C) La formation tout au long de la vie et l'animation du secteur professionnel

L'IRTS est également inscrit dans la formation des salariés des structures sociales ou médico-sociales du secteur. A cet égard l'Institut propose des temps de formation continue. L'objectif est alors de :

- Faire un état des connaissances des salariés à un temps et sur un sujet donné
- Offrir une distance (extériorité) vis-à-vis des pratiques (intériorité)
- Permettre les échanges et questionnements entre professionnels, entre professionnels et étudiants
- Proposer un lieu de ressourcement
- Faciliter la construction de réseaux professionnels au plan régional

Ces temps de formation peuvent se décliner de différentes manières :

- Conférences
- Journées d'étude
- Petits-déjeuners débats
- Rencontres avec un auteur
- Rendez-vous juridiques
- Séminaires / Actions de recherche
- Journées de Formation Continue avec des Formateurs

L'évaluation du Projet Pédagogique

L'IRTS est engagé dans une démarche d'amélioration continu, y compris dans le cadre de la certification QUALIOPI. L'évaluation du projet pédagogique a pour finalité d'adapter les missions de l'IRTS pour répondre aux besoins des apprenants, des bénéficiaires, des étudiants/stagiaires, et aux attentes des employeurs, des financeurs, des représentants de l'État.

Les objectifs principaux de cette démarche d'amélioration continue sont de :

- Faire vivre et évaluer le projet pédagogique, par l'implication et la mobilisation des salariés, des étudiants/stagiaires et des sites qualifiants.
- Valoriser les missions mises en œuvre par l'IRTS dans toutes ses propositions d'interventions.
- Développer la coopération entre les différents acteurs concernés par la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Améliorer les actions pédagogiques pour les mettre en cohérence avec les évolutions des métiers, des publics et de l'environnement.

Les moyens utilisés pour cette évaluation sont :

- La constitution d'un comité d'évaluation garant de la mise en œuvre de la démarche d'amélioration.
- La mise en place de groupes de travail regroupant tous les acteurs dans une démarche participative.
- La communication autour du projet d'évaluation auprès de tous les acteurs concernés.
- Le recensement et l'exploitation des outils d'observation, d'évaluation et d'analyse.
- La détermination des références et des critères d'évaluation du projet pédagogique.



CALENDRIER DES ADMISSIONS 2025

FILIÈRES FORMATIONS INITIALES DE NIVEAU 6	PÉRIODE D'INSCRIPTION		DATE DES ENTRETIENS DE SÉLECTION	RÉSULTATS	
	Candidats relevant de la formation initiale ¹ (y compris l'apprentissage)	Candidats relevant de la formation professionnelle continue ²			
ASS	De 15 janvier au 13 mars 2025 Inscriptions uniquement sur la plateforme "Parcoursup"	De 15 janvier au 2 avril 2025 Inscriptions sur le site de l'IRTS de Franche-Comté	Vendredi 25 avril 2025 ⁵	A partir du 2 juin 2025	
EJE			Lundi 12 mai 2025 ⁵		
ES			Jeudi 24 avril 2025 ⁵		
ETS			Vendredi 25 avril 2025 ⁵		
MULTI-INSCRIPTIONS ⁴			Vendredi 25 avril 2025 ⁵		
CESF	Du Mercredi 8 janvier au Lundi 10 mars 2025 Inscriptions sur le site de l'IRTS de Franche-Comté		Vendredi 28 mars 2025 après-midi	Mercredi 2 avril 2025	
FILIÈRES DE L'ENCADREMENT du niveau 6 au niveau 7	PÉRIODE D'INSCRIPTION		DATE DES ENTRETIENS DE SÉLECTION	RÉSULTATS	
CAFERUIS	Du Lundi 10 mars au Lundi 2 juin 2025		Mardi 24 juin 2025	A partir du lundi 30 juin 2025	
DEIS			Mercredi 25 juin 2025		
DEMFI			Jeudi 26 juin 2025		
FILIÈRES FORMATIONS INITIALES DE NIVEAU 3 et 4	PÉRIODE D'INSCRIPTION		DATES DES ÉPREUVES DE SÉLECTION	RÉSULTATS	
			ORaux	ÉTUDE DE DOSSIER ORaux	
AES	Du Lundi 17 mars au Jeudi 5 juin 2025		Mercredi 2 juillet 2025 journée 8h00-17h	Lundi 16 juin 2025 Jeudi 10 juillet 2025	
TISF	Du Mercredi 8 janvier au Lundi 10 mars 2025		Mercredi 26 mars 2025	Lundi 31 mars 2025	
ME			Mercredi 26 mars 2025		

¹ Vous relevez de la formation initiale : Si vous n'êtes pas sorti du système scolaire ou en êtes sorti depuis moins de deux ans.

(lycéens, étudiants, lauréats du service civique ou sur une mission service civique... etc. ou si vous souhaitez vous inscrire à la formation en tant qu'apprenti)

² Vous relevez de la formation professionnelle continue : si vous êtes demandeur d'emploi, salarié en CDI, CDD ou en contrat de professionnalisation ou dans toute autre situation qui ne relève pas de la formation initiale.³ Pour tous les candidats à la sélection CESF : Période d'inscription sur le site de l'IRTS de Franche-Comté uniquement.⁴ Candidats ASS EJE ES ETS inscrits à plusieurs formations.⁵ Pour les candidats ASS EJE ES ETS issus des DOM/TOM ou se trouvant à l'étranger seront convoqués pour un entretien en visio-conférence aux dates des entretiens correspondant aux formations pour lesquelles ils se sont inscrits.

Calendrier 2025 _ ASS CESF EJE ES ETS_ ME TISF-AES Sessions supplémentaires	Calendrier 2025 _ ASS EJE ES ETS Phase complémentaire "Parcoursup"
Sélections éventuelles pour les apprentis et les cours d'emploi ou places agréées région non pourvues lors de la 1ère session	De nouvelles sessions de sélection pour les formations dont les effectifs ne sont pas atteints sont programmées via la plateforme « Parcoursup ».
CESF : mercredi 27 août 2025 ASS EJE ES ETS : mercredi 27 août 2025 ME TISF : mercredi 27 août 2025 AES : Étude de dossier le 9 septembre 2025 AES : Entretiens le 17 septembre 2025	Jeudi 3 juillet 2025 Mercredi 27 août 2025 Mercredi 10 septembre 2025

FORMATIONS INITIALES	PRIX DE LA SÉLECTION	PRIX DE LA FORMATION		
		VOIE DIRECTE Droits d'inscription et frais de scolarité (prix de l'année scolaire 2024/2025 à titre indicatif)	FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR UN EMPLOYEUR	
Moniteur Éducateur ME	110,00 €	189,00 €	pour 2 ans	14 031,50 €
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale TISF	110,00 €	189,00 €	pour 2 ans	14 031,50 €
Étude de dossier + Entretien				
Assistant de Service Social ASS	110,00 €	Droits d'inscription = 176 € Frais de scolarité = 100 €	pour 3 ans	25 699,80 €
Éducateur de Jeunes Enfants EJE	110,00 €	Droits d'inscription = 176 € Frais de scolarité = 100 €	pour 3 ans	22 155,00 €
Éducateur Spécialisé ES	110,00 €	Droits d'inscription = 176 € Frais de scolarité = 100 €	pour 3 ans	21 416,50 €
Éducateur Technique Spécialisé ETS	110,00 €	Droits d'inscription = 176 € Frais de scolarité = 100 €	pour 3 ans	17 724,00 €
Conseiller en Économie Sociale Familiale CESF	110,00 €	Droits d'inscription = 176 € Frais de scolarité = 100 €	pour 1 an	7 975,80 €
Étude de dossier			FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR UN EMPLOYEUR	
Accompagnant Éducatif et Social AES	Gratuit	184,00 €	Durée du cycle 12 mois 24 mois	7 257,60 €

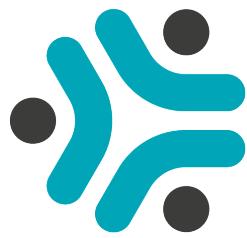
ME TISF : Une épreuve orale d'admission : avec possibilité de s'inscrire aux deux formations selon les conditions tarifaires suivantes : 1 double inscription ME TISF = 140 €

ASS EJE ES ETS : Une étude de dossier + un entretien : avec possibilité de choisir plusieurs formations selon les conditions tarifaires suivantes : 2 inscriptions = 130 € - 3 inscriptions = 150 € - 4 inscriptions = 170 €

Pour les candidats "Parcoursup" uniquement, la plateforme "Parcoursup" ne permet pas un paiement selon le tarif dégressif. Les candidats devront s'acquitter des frais de 110 € pour chaque inscription.
Les remboursements seront effectués courant mai 2025.

Pour les candidats "Parcoursup" formulant un voeu pour l'apprentissage pour la même formation, pas de frais de sélection supplémentaire, ils s'acquitteront une seule fois du prix de l'inscription.
Les candidats « Parcoursup » formulant un ou plusieurs vœux pour l'apprentissage uniquement devront s'acquitter des frais de sélection.

FORMATIONS A L'ENCADREMENT	PRIX DES ÉPREUVES DE SÉLECTION		PRIX DE LA FORMATION	
	Épreuve Orale d'Admission	Droits d'inscription et frais de scolarité	Cycle de formation	
Cadre intermédiaire d'unité d'intervention sociale CAFERUIS	170,00 €	176,00 €	Parcours complet 400 heures sur 24 mois	8 612,00 €
Directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale CAFDES	170,00 €	250,00 €	Parcours complet 700 heures sur 29 mois	15 400,00 €
Cadre développeur, Ingénieur social DEIS	170,00 €	250,00 €	Parcours complet 700 heures sur 24 mois	14 406,00 €
			Parcours avec allégement 550 heures sur 24 mois	12 540,00 €
Médiateur familial DEMF	170,00 €	176,00 €	Parcours complet 490 heures sur 24 mois	11 054,40 €



APPRENTISSAGE

Accéder à nos formations par la voie de l'apprentissage

• QU'EST CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

L'apprentissage est une voie de formation qui prépare à un métier et facilite l'insertion professionnelle.

Il permet :

- de préparer un diplôme d'État (DE) en associant une formation théorique et pratique.
- une rémunération qui varie selon votre âge et les années de formation.

• CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgé de **16 ans** (au moins avant la fin de l'année civile en cours) et **de moins de 29 ans** (signature du contrat possible jusqu'à la veille du jour d'anniversaire des 30 ans).

Pas de limite d'âge maximum pour les apprentis ayant une reconnaissance de travailleur handicapé, pour les apprentis inscrits en tant que sportif de haut niveau, pour les apprentis envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme, pour les apprentis n'ayant pas obtenu leur diplôme et concluant un nouveau contrat avec un autre employeur pour se présenter de nouveau à l'examen.

- **Avoir obtenu la moyenne** aux épreuves de sélection.
- Avoir signé **un contrat d'apprentissage avec un employeur**.

• A QUEL MOMENT PEUT-ÊTRE SIGNÉ LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Ce contrat peut être signé **dans les 2 mois avant la date de rentrée**.

- **Si vous êtes entré(e) en formation**, ce contrat peut être signé **à tout moment** si vous trouvez un employeur au cours de votre formation.

- **Si vous n'êtes pas entré(e) en formation** (mais que vous avez obtenu une note d'admission supérieure ou égale à 10/20), vous avez, **de quelques semaines après la rentrée selon votre parcours antérieur** et la durée de la formation, pour signer votre contrat d'apprentissage et entrer en formation*.

- **Si vous n'avez pas passé les épreuves de sélection et que vous avez signé un contrat d'apprentissage**, nous vous invitons à prendre contact avec le Service Sélection afin qu'une nouvelle session de sélection soit organisée. Sous réserve d'obtenir une note d'admission supérieure ou égale à 10/20, vous pourrez intégrer la formation **dans un délai de quelques semaines après la rentrée selon votre parcours antérieur** et la durée de la formation.

* (sous réserve de maintenir une conformité du cursus).

• CONTACTER LE CFA SANITAIRE ET SOCIAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Le CFA vous accompagne dans la réalisation de votre projet (ateliers 'recherche d'emploi, 'réécriture de votre CV et de votre lettre de motivation), dans la recherche de votre contrat d'apprentissage (des

offres de contrat d'apprentissage peuvent vous être proposées), dans les démarches administratives tout au long de la signature de votre contrat.

par mail : contact@cfasanitaireetsocial.fr
ou l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr

par téléphone : Léa TUPINIER au 06 77 61 49 52
N'hésitez pas également à consulter le site internet du CFA www.cfa-sanitaire-social-bfc.org et la plaquette sur l'apprentissage ci-jointe.

• QUELLES FORMATIONS INITIALES ACCESSIBLES PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE À L'IRTS ?

Diplôme d'État de Niveau 3:

- Accompagnant Éducatif et Social

Diplômes d'État de Niveau 4 :

- Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité animateur mention animation sociale en partenariat avec Trajectoire Formation. Pour plus de renseignements, contactez Trajectoire Formation au 03 81 96 70 92. Diplôme éligible au contrat d'apprentissage dans le cadre d'un partenariat avec le CFA FORMAPI à Dijon.
- Moniteur Éducateur
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Diplômes d'État de Niveau 6 :

- Assistant de Service Social
- Educateur de Jeunes Enfants
- Educateur Spécialisé
- Educateur Technique Spécialisé
- Conseiller en Économie Sociale Familiale
- CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale)

Diplômes d'État de Niveau 7 :

- CAFDES (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale)
- DEIS (Diplôme d'état d'ingénierie sociale)

À noter : les apprentis sont intégrés dans les promos avec les autres étudiants et suivent le même cursus.

JPO SAMEDI 25 JANVIER 2025

1, rue Alfred de Vigny - Besançon - www.irts-fc.fr



Le contrat d'apprentissage

Mise à jour le
24/09/2024

L'APPRENTISSAGE

- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet de se former à un métier en intégrant le monde du travail. En tant qu'apprenti, vous faites partie d'une équipe et d'une structure. Vous développerez vos compétences au fur et à mesure de votre parcours
- De plus, l'apprentissage vous permet de proposer des idées, de les mettre en place sur le terrain et d'en voir les effets à plus ou moins long terme en accord avec votre maître d'apprentissage
- La formation est gratuite pour l'apprenti puisque c'est l'employeur qui finance la formation

QUI PEUT DEVENIR APPRENTI ?

- Être âgé de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
- Obtenir une promesse d'embauche et sous réserve du nombre de places disponibles

COMMENT DEVIENT-ON APPRENTI ?

- Vous prenez contact avec le CFA dès le début de votre projet d'apprentissage
- Vous devez passer les sélections du centre de formation qui propose la formation que vous avez choisie
- Vous devez trouver un employeur et obtenir une attestation d'embauche

LE SALAIRE DE L'APPRENTI

- Il correspond à un pourcentage du SMIC ou SMC (Salaire Minimum Conventionnel)
- Il évolue en fonction de l'âge et de l'avancée dans le cycle de formation

SALAIRE DE BASE	
Contrat 18/20 ans	
	salaire (en %du SMIC/SMC)
1ère année	43%
2ème année	51%
3ème année	67%
Contrat 21/25 ans	
	salaire (en %du SMIC/SMC)
1ère année	53%
2ème année	61%
3ème année	78%
Contrat > 26 ans	
	salaire (en %du SMIC/SMC)
1ère année	100%
2ème année	100%
3ème année	100%

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- La formation pratique en entreprise
 - L'apprenti est accompagné tout au long de sa formation par un maître d'apprentissage. L'apprenti alterne entre des périodes : au centre de formation / en stage (hors terrain employeur nécessaire à la certification) / chez l'employeur
 - Le temps que passe l'apprenti en formation pratique et en stage hors terrain employeur sont considérés comme du temps de travail effectif
 - Chez l'employeur, l'apprenti doit exercer les missions qui lui sont confiées et qui lui permettent d'évoluer dans son parcours de formation
 - L'employeur peut faire bénéficier l'apprenti de formations internes ou non, qui sont bénéfiques pour l'exercice du métier



- **Les horaires de l'apprenti**
 - L'apprenti majeur peut avoir les mêmes horaires que les autres salariés de l'entreprise. Ainsi, il peut travailler de nuit, être inclus dans un roulement
 - Il peut faire des heures supplémentaires dans la limite de ce que la loi prévoit. En cas d'heures supplémentaires, l'apprenti a droit aux mêmes compensations de salaires et/ou de repos que les autres salariés de la structure
 - L'employeur doit lui accorder le temps de repos légal
 - L'apprenti mineur a une durée légale de travail de 35 heures hebdomadaires. Des règles spécifiques quant à ses horaires et repos s'appliquent du fait de sa minorité
- **Les congés de l'apprenti**
 - Comme les autres salariés de la structure qui l'embauche, l'apprenti bénéficie des congés payés légaux et de ceux prévus par la convention collective ou accord de branche applicable à son lieu d'exercice.
 - L'apprenti a donc droit à un minimum de 5 semaines de congés payés annuels. Ces congés doivent être posés en accord avec l'employeur, qui peut imposer certaines périodes.

LES AIDES AUX APPRENTIS :

- Aide au permis de conduire : 500€ pour les apprentis inscrits dans une auto-école.
- Aide aux repas : 3€/ repas du midi pour les apprentis du secteur privé (justificatif de paiement et uniquement sur le temps de formation)
- Aide au logement : 6€/nuitée pour les apprentis du secteur privé (justificatif de paiement et uniquement sur le temps de formation)
- Prêt d'un ordinateur pour les apprentis du secteur privé

LE CFA VOUS ACCOMPAGNE EN AMONT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

- Trouver un centre de formation le plus proche de chez vous
- La recherche d'un employeur
- Conseil pour créer votre CV et lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche

LE CFA VOUS ACCOMPAGNE PENDANT VOTRE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

- Une visite d'installation est prévue pendant la période d'essai de 45 jours effectif en entreprise, avec vous, l'employeur, un formateur de votre école et le CFA.
- Lorsque vous ou votre employeur avez une question sur les conditions de travail
- Lorsque vous avez besoin d'un accompagnement particulier

ACCESSIBILITÉ HANDICAP :

- Le CFA accueille et accompagne les personnes en situation de handicap
- Une référente handicap en Bourgogne : Stéphanie DE DEUS (07 88 89 38 64)
- Une référente handicap en Franche-Comté : Meriem BENAISSE (06 47 56 78 02)



ME

MONITEUR ÉDUCATEUR

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 4

TAUX DE
RÉUSSITE
94,1 %
DIPLÔME 2024

LYCÉENS / ÉTUDIANTS

DEMANDEURS D'EMPLOI

SALARIÉS

APPRENTIS

DIPLÔME ACCESSIBLE
PAR LA VAE



IRTS

FRANCHE-COMTÉ
INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL
DE FRANCHE-COMTÉ

1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANÇON
irts-fc.fr

LE MÉTIER

Missions

Le moniteur éducateur accompagne des personnes en difficulté (enfants, adolescents, adultes) dans leur vie quotidienne. Il anime des activités éducatives, sportives et culturelles pour favoriser l'intégration sociale et le développement des compétences.

Qualités

Écoute, créativité, esprit d'équipe, capacité d'adaptation, patience.

Publics

Adolescents en difficulté, jeunes adultes, personnes en situation de handicap

Structures

Établissements sociaux, foyers de vie, centres d'accueil, écoles spécialisées, centres de soins, de rééducation.

LA FORMATION

UNE FORMATION DE 2 ANS EN ALTERNANCE DE SEPTEMBRE N À JUIN N+2*

► **950 H DE FORMATION THÉORIQUE**
réparties en 3 Blocs de compétences (BC)

► **1050 H DE FORMATION PRATIQUE**

**FORMATION
THÉORIQUE**
950 H

BLOC 1
455H

Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours

BLOC 2
420H

Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive

BLOC 3
175H

S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

**FORMATION
PRATIQUE**
1050 H

●● 30 semaines de stage sur 2 ans

Les blocs 1 et 3 sont communs avec la formation de technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

* En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (dispenses, allègements)

UNE EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER, UN PLUS DANS LA FORMATION

L'IRTS de Franche-Comté encourage la mobilité internationale. Que ce soit pour un stage ou la réalisation d'un semestre d'étude à l'étranger, le service des relations internationales accompagne chaque étudiant/ stagiaire dans son projet.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à la formation n'exige pas de prérequis.

Aucune condition d'âge n'est exigée sauf pour les apprentis : 16-29 ans (jusqu'à la veille des 30 ans) mais certaines dérogations sont accordées (cf. règlement d'admission)

Sont admis de droit en formation à la suite du dépôt de leur dossier de candidature :

- Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- Les candidats ayant déjà signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences de DEME relevant de l'arrêté de 2007 relatif au DEME ;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du DEME relevant des dispositions de l'arrêté de 2024.

Les autres candidats font l'objet d'une sélection comprenant l'évaluation d'une composition réflexive et un entretien.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- **Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté**
- **Apprentissage**
- **Plan de développement des compétences de l'employeur**
- **CPF / Transitions Pro**
- **Financement personnel**

CO-FINANCEMENT POSSIBLE

**INSCRIPTION SUR NOTRE SITE
WWW.IRTS-FC.FR
DE JANVIER À MARS**

Composition réflexive
+
Entretien

MODALITÉS DE SÉLECTION

ÉTUDE DE LA COMPOSITION RÉFLEXIVE

1 NOTE SUR 20 (COEFFICIENT 1)

Cet écrit est déposé par le candidat lors de son inscription. Le candidat répond à 3 questions qui guideront une partie de l'entretien. Ces questions seront appréciées et évaluées selon la structure de l'écrit (forme : orthographe, syntaxe, grammaire) et la pertinence du contenu.

ENTRETIEN

2 NOTES SUR 20 (COEFFICIENT 2) - DURÉE 30 MIN

Chaque candidat présente à deux examinateurs les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il soutient et développe sa réflexion en tenant compte des questions et remarques des examinateurs.

La lettre présentant les motivations, le curriculum vitae détaillé et la composition réflexive seront mis à la disposition du jury.

SE RENSEIGNER

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers,
votre orientation et les modes d'accès à la formation

Contactez le service Information/orIENTATION

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 67 56 · fabrice.bouteiller@irts-fc.fr



Vous souhaitez des informations concernant les modalités d'admission

Contactez le service admission

Karine LAUZET : 03 81 41 61 08

Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07

admission@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Isabelle HYNAUX : referent.handicap@irts-fc.fr

FC

FORMATION CONTINUE

PRÉPARER SON ENTRÉE EN FORMATION

[ASS - ES - ETS - EJE - ME - TISF]

Du 24 au 28 février 2025 - Module 1
Le 12 mars 2025 - Module 2 optionnel



IRTS
FRANCHE-COMTÉ
INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL
DE FRANCHE-COMTÉ

**1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANÇON**

irts-fc.fr

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Cette formation s'adresse aux personnes souhaitant préparer les épreuves d'admission aux formations ASS - ES - EJE - ETS et ME - TISF

Elle est accessible à tous quel que soit le statut (lycéen, étudiant, salarié, demandeur d'emploi)

OBJECTIFS

- Définir son projet professionnel dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale.
- Développer et affiner sa connaissance du secteur professionnel, des formations et des métiers.
- Préparer son dossier de candidature (Parcoursup ou site de l'IRTS)
- S'approprier la méthodologie pour la rédaction, la clarté et la structuration de l'écrit et des différentes parties du dossier de candidature.
- Connaître et comprendre les attendus des jurys et les critères d'évaluation du dossier.
- Savoir présenter son parcours et ses motivations quant à la formation et l'exercice futur d'un métier.
- Savoir argumenter à l'écrit et à l'oral.
- S'exercer à l'expression, à la communication et à la prise de parole, pour gagner en assurance.

CONTENU

La préparation à l'entrée en formation de travailleur social est conçue en 2 modules, dont un optionnel

Module 1 (34h)

- Présentation des formations (contenu, référentiel ...)
- Appréhender le secteur social et médico-social
- Définir son projet professionnel et savoir l'argumenter face à un jury (travail sur l'oral)
- Travailler sur les écrits individuels
- Table ronde avec des professionnels.

Module 2 optionnel (7h)

- Valoriser sa candidature lors de l'entretien d'admission
- Expérimenter son expression orale (langage verbal : non verbal)
- Gagner en confiance en soi

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et réflexions de groupes, travaux collectifs, suivis individuels
- Mises en situation
- Visite des locaux

DATES ET LIEUX

Formation de 34h ou 41h (si choix du module 2)

Module 1 : du 24 au 28 février 2025

Module 2 : 12 mars 2025

La formation se déroule à l'IRTS de Franche-Comté de 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Le lundi 24 février la formation débutera à 9h30

Le vendredi 28 février la formation se terminera à 16h30.

Inscriptions possibles jusqu'au 12 février 2025

COÛT DE LA FORMATION

Module 1 : 380€

Module 2 : 120€

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Financement par le candidat (inscription individuelle)

Financement par l'employeur

Financement par un organisme agréé

VALIDATION

Attestation individuelle de suivi de la formation délivrée à l'issue de celle-ci.

INTERVENANTS

Cadres pédagogiques et formateurs de l'IRTS de Franche-Comté



CONTACTS

RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE

Véronique BOURGEOIS-SALÉ
03 81 41 67 69 · veronique.bourgeois-sale@irts-fc.fr



RÉFÉRENTE ADMINISTRATIVE ET INSCRIPTIONS

Maité KOUACHI
03 81 41 67 59 · maite.kouachi@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Isabelle HYNAUX : referent.handicap@irts-fc.fr

L'IRTS est enregistré sous le numéro de formation professionnelle 43 25 00 124 25

SIRET 349 432 443 000 43

Besoin d'informations sur
les métiers du social?

VENEZ NOUS RENCONTRER !

JPO, Salons, Forums,
Informations collectives...

irts-fc.fr

**1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANCON**



STUDYRAMA

Besançon Micropolis: 30 novembre 2024 (9h - 17h)

Belfort Atraxion: 7 décembre 2024 (10h - 17h)

Inscription gratuite et obligatoire sur www.studyrama.com

REUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE

Besançon IRTS de Franche-Comté (14h-16h):

18 décembre 2024

29 janvier 2025

26 février 2025

26 mars 2025

23 avril 2025

28 mai 2025

Inscription obligatoire auprès de Fabrice BOUTEILLER, fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

JOURNEES PORTES OUVERTES

Besançon IRTS de Franche-Comté: 25 janvier 2025

(9h - 13h30)

et

Besançon IRTS de Franche-Comté: 19 mars 2025

(13h30 - 17h)

Entrée libre

24 HEURES DANS LE SUP'

Tu es lycéen en classe de seconde, première, terminale ou étudiant et tu souhaites découvrir les métiers du social ?

RDV de décembre 2024 à mars 2025

...pour une immersion à l'IRTS de Franche-Comté

Inscription via l'application CAPSUP

**Pour plus d'infos, merci de contacter : Fabrice BOUTEILLER,
fabrice.bouteiller@irts-fc.fr / 03 81 41 61 67 56**





IRTS
FRANCHE-COMTÉ

INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL
DE FRANCHE-COMTÉ

JOURNÉE PORTES OUVERTES

SAMEDI 25 JANVIER 2025

9H-13H30



**SOYEZ LÀ OÙ ON
A BESOIN DE VOUS !
LES MÉTIERS DU SOCIAL
C'EST FONDAMENTAL !**

**1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANÇON**

irts-fc.fr